

## ENNUYÉ PAR VOS ENCOMBRANTS ?

DIRECTION LES RECYPARCS !

Si vous devez vous défaire d'autres types de déchets, vous devez les rapporter au recyparc. Ils sont ouverts du **mardi au vendredi de 10h15 à 18h00** et le **samedi de 9h15 à 17h30**.

Les recyparcs sont des sites spécialement aménagés pour permettre la collecte sélective de différents déchets des ménages, il ne s'agit pas de «décharges». Ce sont des outils précieux qui permettent aujourd'hui de recycler un maximum de matières afin de préserver l'environnement.

Apports quotidiens limités à :

**1 m<sup>3</sup> par jour, par véhicule et par usager, tous déchets confondus**

RETROUVEZ TOUTES LES  
INFOS ET ADRESSES DES 14  
RECYPARCS EN SCANNANT  
CE QR-CODE



## TOUJOURS TROP D'ENCOMBRANTS ?

APPELEZ LA RESSOURCERIE !



### LA RESSOURCERIE, C'EST QUOI ?

C'est un service **gratuit** qui se déplace chez vous, sur rendez-vous, pour collecter vos biens en bon ou en moins bon état (le mobilier, les matelas, les canapés, la décoration, le bois et les métaux, petits et gros électroménagers, etc ...).



### COMMENT PROCÉDER ?

1. Faites la liste des objets ou encombrants à enlever

2. 071/47.57.57 @ [www.revalsambre.be](http://www.revalsambre.be)

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00



### LA SÉCURITÉ DE NOTRE PERSONNEL

- ▶ Lorsque vous circulez en voiture à proximité d'un camion de collecte, soyez attentif et ralentissez pour la sécurité de notre personnel et la vôtre.
- ▶ Emballez soigneusement les déchets coupants, tranchants, piquants... avant de les mettre dans le sac blanc.
- ▶ Ne jetez jamais de seringues dans votre sac blanc ou votre sac PMC. Apportez-les au recyparc, bien emballées dans un récipient solide et fermé.
- ▶ Ne jetez jamais de bidons ou flacons entamés contenant des produits dangereux dans votre sac blanc ou votre sac PMC. Ces emballages doivent être rapportés au recyparc.
- ▶ En raison de leur poids, les déchets inertes et de plafonnages sont interdits dans le sac blanc. Ils doivent être rapportés au recyparc.

### FACILITEZ-NOUS LA COLLECTE

- ▶ Les collectes commencent à 6h du matin. Sortez vos déchets la veille au soir (heure fixée par le règlement de police de votre commune).
- ▶ N'accrochez pas d'autres sacs à votre sac de déchets résiduels, vert ou PMC, c'est interdit.
- ▶ Le poids du sac blanc ne peut pas dépasser 15 kilos.
- ▶ En cas de chantier dans votre rue, placez vos sacs au début du chantier.

Merci ;)

Téléchargez l'application Recycle!



Ed. Resp. Tibi, rue du Déversoir, 1, 6010 Couillet, 2023. Imprimé sur papier recyclé

# GUIDE DU TRI DES DÉCHETS À LA MAISON



tibi  
www.tibi.be

Fostplus

## 1 CITOYEN PRODUIT EN MOYENNE 470 KG DE DÉCHETS MÉNAGERS PAR AN, SOIT PLUS D'UN KILO PAR JOUR

En fonction de la commune dans laquelle vous résidez, le sac blanc Tibi ou le conteneur gris est prévu pour y jeter les déchets non recyclables. En 2021, ces déchets représentaient en moyenne 173 kg par an et par habitant.

Depuis janvier 2023, toutes les communes de la zone Tibi disposent d'une **collecte sélective en porte-à-porte pour pouvoir trier les déchets organiques** :

- ▶ en sac vert Tibi à Chapelle-lez-Herlaimont, Châtelet, Charleroi, Fleurus et Fontaine-l'Évêque
- ▶ en conteneur vert pour Aiseau-Présles, Anderlues, Courcelles, Farciennes, Gerpennes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles

Vous disposez des collectes **sélectives** suivantes devant chez vous:

- le Sac Blanc ou le conteneur gris Tibi pour les déchets résiduels (**collecte toutes les semaines**)
- le Sac Vert ou le conteneur vert Tibi pour les déchets organiques (**collecte toutes les semaines**)
- le Sac Bleu PMC pour les emballages ménagers en plastique, métalliques et les cartons à boissons (**collecte toutes les 2 semaines**)
- les Papiers-Cartons (**collecte toutes les 4 semaines**)
- le verre (**collecte toutes les 4 semaines**) sauf sur Châtelet et Fleurus où un réseau de bulles à verre est accessible 7j/7 depuis 2022

NOUVEAU !  
LE SAC VERT  
BIODÉGRADABLE

POUR VOS DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

UNIQUEMENT VALABLE À CHAPPELLE-LEZ-HERLAIMONT, CHARLEROI, CHÂTELET, FLEURUS ET FONTAINE-L'ÉVÊQUE.





## DÉCHETS RÉSIDUELS

### DÉCHETS NON RECYCLABLES



### DÉCHETS D'HYGIÈNE



UNIQUEMENT EN SAC BLANC TIBI OU EN CONTENEUR À PUCE



Évitez les erreurs les plus fréquentes



## DÉCHETS ORGANIQUES

### SANS EMBALLAGE PLASTIQUE

#### DÉCHETS DE CUISINE



#### PETITS DÉCHETS DE JARDIN



#### AUTRES



UNIQUEMENT EN SAC VERT TIBI (BIODÉGRADABLE) OU EN CONTENEUR À PUCE



Évitez les erreurs les plus fréquentes



## PMC Le Nouveau Sac Bleu

### VIDÉS, ÉGOUTTÉS, RACLÉS



UNIQUEMENT EN SAC BLEU TIBI



Interdits dans le Nouveau Sac Bleu

Les emballages avec un des pictogrammes suivants et un double bouchon de sécurité enfant :



## PAPIERS-CARTONS

### PROPRES, SECS, SANS FILM PLASTIQUE

#### PAPIERS



#### CARTONS



OBLIGATOIRE DE PLIER LES CARTONS



Évitez les erreurs les plus fréquentes



## BOUTEILLES, BOCAUX, POTS ET FLACONS EN VERRE

#### VERRE INCOLORE



#### VERRE COLORÉ



VIDÉS, RACLÉS ET SANS COUVERCLE, NI BOUCHON



Évitez les erreurs les plus fréquentes

